



## CT DGAC DU 22 AVRIL 2020

### Situation RH

Le nombre d'agents ayant des symptômes Covid 19 est en diminution à la DGAC. Il est passé de 157 à 37. Un de nos collègues est malheureusement décédé.

Positionnement des agents au 22 avril 2020 :

- 1087 présents sur site
- 4868 en télétravail
- 1404 en ASA
- 37 en arrêt maladie en lien direct avec le Covid 19

**Le SG précise que le positionnement en réserve opérationnelle (cas des contrôleurs) qui n'apparaît pas dans les tableaux s'apparente à la position ASA.**

FO a demandé que l'ensemble des agents placés en situation de réserve soient comptabilisés, quel que soit leur service ou leur corps, notamment les agents des missions supports et les personnels soignants.

FO a fait remarquer que les chiffres présentés ne semblent pas être fidèles à la réalité, des différenciations importantes apparaissent entre service de même nature.

De nombreux agents seront placés ou maintenus en télétravail malgré la fin du confinement à venir.

**Les contractuels ont été placés en ASA. Pour rappel, en début de confinement, ils étaient positionnés en arrêt de travail.**

Les différents directeurs présents (Directeur général, SG, DSNA, DO, DSAC, ENAC) ont salué le professionnalisme des agents des Fonctions Support (notamment Logistique et Informatique) qui se sont impliqués pour permettre la continuité de l'activité au sein de nos différents services. FO a souligné la nécessaire reconnaissance de certaines fonctions, alors qu'il y a quelques semaines à peine, la DGAC était prête à en externaliser ou à en sacrifier certaines.

#### ➤ La paye

La paye d'avril sera versée sur le même mode que celle de mars.

La paye de mai sera versée selon les mêmes modalités mais intégrera certains changements individuels gelés en avril. Le retour complet à la normale est prévu pour la paye de juin.

#### ➤ La campagne de mobilité de printemps

Elle est maintenue pour l'ensemble des personnels sauf pour les postes sous BO (contrôleurs et services techniques). La DSNA justifie ce choix par le manque de visibilité des besoins et une organisation des services incompatible avec une formation.

**La publication des AVE sur SIRH se fera début juin** avec un temps ramené à 3 ou 4 semaines pour postuler. La campagne doit être clôturée mi-juillet.

Les affectations devant intervenir pendant la période de confinement sont reportées au 1<sup>er</sup> juin sauf cas particulier avec un accord des trois parties (agents, services donneur et receveur).

**Des directives particulières seront déployées pour le recrutement des postes de direction.**

#### ➤ La campagne d'entretien professionnel

Elle est maintenue et privilégiée sous l'outil ESTEVE pour les services l'ayant déjà expérimentée ou ayant reçu la formation. Pour les autres, le choix est donné entre cet outil et la version papier actuelle. Dans tous les cas, quand le présentiel n'est pas réalisable, il y a possibilité d'avoir recours à la visioconf (mais pas à l'audioconf).



## Congés et RTT : application de l'ordonnance (quasi) à la lettre !

FO avait fait le constat que la gestion des congés depuis la mise en confinement n'était pas homogène et que cela posait des problèmes d'iniquités entre agents. C'est pourquoi FO avait demandé la tenue d'un CT DGAC, seule instance qui apparaît légitime pour discuter de ce sujet.

Depuis, le gouvernement a adopté une série de mesures par le biais de l'ordonnance du 15 avril 2020. En se basant sur celle-ci, il sera imposé notamment aux agents en ASA de poser 10 jours de congés et RTT :

- 5 jours ARTT pour la période entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020,
- 5 autres jours ARTT ou jours de congés annuels pour la période entre le 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire, ou la date de reprise de service dans des conditions normales si antérieure.

Mais également pour les télétravailleurs :

- **5\* jours** de RTT ou congés à prendre entre le 16 mars et la fin de l'état d'urgence sanitaire, ou la date de reprise de service dans des conditions normales si antérieure.

**\* Ce nombre de jours variable est fixé par rapport au cycle de travail, l'ensemble des jours déjà posés durant cette période entre dans cette disposition et en cas d'insuffisance de jours ARTT disponibles, l'agent prend les jours sur son CET.**

Alors que le gouvernement ne cesse de louer l'effort fourni par les agents de la Fonction publique dans les médias, il impose des restrictions strictes et inacceptables quant à l'utilisation de leurs congés et RTT. D'ailleurs FO trouve choquant que l'ordonnance fasse une distinction entre les agents qui travaillent sur site et les autres en télétravail. Ce dernier ne serait ainsi pas tout à fait du travail ?!

**FO convient qu'un effort national est à faire et cela passe par la pose de congés pendant cette période difficile. Mais FO est persuadé qu'il fallait laisser aux agents le soin d'exprimer leur solidarité en déposant ces jours sur la base du volontariat !**

FO a également demandé que les agents puissent utiliser le solde de leurs congés 2019 pendant la période confinement, le SG a annoncé que le travail de discussion devait se poursuivre.

Pour la DGAC en particulier, la mise en confinement a dû être réalisée rapidement et parfois sans mettre les agents sous le bon statut (télétravail ou ASA) ce qui peut se comprendre au vu de l'urgence et de l'ampleur de la situation. Mais aujourd'hui pour certains agents, ces mauvais choix ont des répercussions directes sur leurs jours de congés et de RTT.

Il existe par ailleurs un flou autour de la notion de réserve opérationnelle (statut ASA) dans laquelle se trouvent certains contrôleurs et IESSA. La DGAC est prête à revoir ce statut pour ces personnels. FO a demandé que cette étude soit faite également pour les personnels non opérationnels mais qui pourraient relever de ce statut.

**FO et la CGT ont donc proposé au vote une motion** (voir annexe) qui demande qu'un traitement homogène soit fait dans tous les services équivalents et que l'ensemble des agents soient placés en télétravail ou équivalent, qui refuse que des congés soient imposés à des agents en télétravail et qui demande que cela ne puisse se faire que sur la base du volontariat.

**VOTE :** Pour : FO-CGT      Abs : UNSA-SNCTA-CFDT

La SG a également annoncé attendre le décret d'attribution de primes qui était en cours de rédaction à la Fonction publique, afin d'étudier une éventuelle application à la DGAC sur les personnels mobilisés.

## Plan de reprise d'activité (PRA)

Les différents services (SG, DSNA, DSAC, ENAC) ont présenté leur Plan de Reprise d'Activité. Les directives gouvernementales devront préciser dans les prochains jours les directives sanitaires qui devront être prises pour la reprise annoncée au 11 mai.

Les services locaux commencent à se préparer sur les conditions minimum sanitaires et logistiques pour une reprise d'activité progressive à partir du 11 mai.

Une communication à destination de tous les agents sera envoyée durant la semaine du 4 mai. La DGAC fait le choix d'une reprise prioritaire pour les agents actuellement en ASA, le télétravail devant être utilisé au maximum afin d'étaler la reprise de l'activité.

## Situation financière de la DGAC

La crise Covid a un double impact sur le budget de la DGAC :

- perte de recettes liées à la baisse du trafic (- 95% depuis le confinement).
- moratoire décidé par le gouvernement sur le paiement de la taxe aviation civile et de la RSCTA en 2020 avec report étalé sur 2021/2022. Report en 2021 du paiement de la redevance de route pour les 4 mois d'avril à juillet (au niveau Eurocontrol).

La DGAC a estimé le manque à gagner à 1400 M€ pour 2020 sur un total de 2040 M€ de recettes prévues.

Pour boucler le budget 2020, la DGAC va :

- faire 80 M€ d'économies (pas de protocole, report investissements...),
- emprunter : 2 autorisations d'emprunt de 500 M€ (le 23/03) et de 700 M€ (le 20 avril) ont été obtenues. Un 3ème emprunt pourrait être nécessaire fin 2020.

Ces emprunts sont généralement à 10 ans. La DGAC devra commencer à les rembourser fin 2021.

**L'endettement total de la DGAC qui était de 670 M€ début 2020 va donc dépasser les 2 milliards fin 2020 (soit 1 an de recettes).**

FO a exprimé ses craintes sur les capacités de la DGAC à pouvoir rembourser surtout si le trafic ne repart que progressivement en 2021/2022 comme les compagnies l'envisagent. Cela pourrait mettre en danger la pérennité du budget annexe.

FO a demandé qu'un travail commun administration/OS soit réalisé dans les mois à venir pour imaginer les différents scénarii de reprise envisageables et les perspectives budgétaires associées d'ici à fin 2022.

Ce travail pourrait se faire dans le cadre du comité de suivi de la performance, instance qui se réunit habituellement 2 fois par an.

Une réunion de ce comité sera organisée avant fin mai.

Enfin le DG a indiqué que les recrutements prévus en 2020 seraient maintenus. Pour les corps techniques, les concours se tiendront de façon décalée (écrits début juillet et oraux début août).

Vos représentants : D. THOMAS – L. NOTEBAERT – O. RICHARD – F. DUPONT – E. LALLIS – V. BACHELIER

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?

**REJOIGNEZ FO !**

<https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>



## Motion au CT DGAC du 22 avril 2020

Au travers d'ordonnances, le gouvernement a adopté un certain nombre de nouvelles dispositions concernant les agents de la Fonction publique. Ces mesures sont très loin d'être à la hauteur des enjeux. Pire, elles comportent d'inacceptables et injustes reculs.

S'agissant du volet sur les congés et les jours de RTT, les dispositions arrêtées sont insupportables et iniques. Subissant comme tant d'autres les graves et hautement contraignants effets de la crise sanitaire, des milliers d'agents vont se voir imposer – perdre pour parler plus clairement – jusqu'à 10 jours de congés et de RTT. Que faut-il en déduire ? Toutes celles et ceux placés en ASA auraient moins le sens de l'intérêt général que les autres ? Seraient-elles ou seraient-ils dans des villégiatures confortables profitant de l'aubaine de plusieurs semaines de vacances dorées ?

Nos organisations syndicales condamnent avec la plus grande fermeté ces mesures régressives. Elles appellent à tout mettre en œuvre pour s'y opposer.

Elles tiennent de nouveau à souligner que ni les salariés du public ni celles et ceux du privé n'ont à payer sur leurs conquêtes sociales les conséquences d'une crise sanitaire qu'elles et ils subissent de plein fouet, conséquences notoirement aggravées par des années de politiques d'austérité, d'argent-roi et de démantèlement des services publics.

Louer à longueur de médias et de discours la main sur le cœur, les « héros du quotidien » que sont les agents de la Fonction publique, saluer leur engagement sans faille, très bien. Mais, lorsque, dans le même temps, les mesures coercitives à leur endroit se multiplient (déni de l'exercice du droit de retrait, menaces de sanctions allant jusqu'au licenciement, graves manques de moyens pour assurer leur protection et, maintenant, attaques contre les congés et les RTT), on mesure mieux le double langage de ceux qui nous gouvernent.

Nous continuerons le combat pour une juste reconnaissance de l'engagement des agents, le renforcement des services publics et de leurs moyens et toutes les mesures indispensables pour que le jour d'après ne permettent plus les graves errements d'hier et d'aujourd'hui.

A la DGAC, le moyen de lutter contre l'iniquité de cette politique gouvernementale existe.

Le positionnement administratif des agents a été décidé dans l'urgence, sans qu'ils soient consultés ni même, dans la plupart des cas que ce positionnement leur soit officiellement notifié.

Aujourd'hui, avec les ordonnances gouvernementales, ce positionnement est susceptible d'avoir de lourdes conséquences pour les agents, susceptibles de se voir privés de jours de congés parce qu'ils sont parents, parce qu'ils ont des pathologies leur faisant courir des risques particuliers, parce que l'administration n'a pas pu mettre à leur disposition les outils nécessaires au télétravail, alors même que de nombreux agents en ASA participent à la vie de leur service par le biais de télé ou vidéoconférences ou travaillent les dossiers qu'ils ont pu emporter.

Dans les bilans hebdomadaires de situation administrative des agents transmis par le SG, nous notons des différences étonnantes entre services équivalents (notamment à la DSNA et à la DSAC).

Nous demandons qu'un traitement homogène soit fait dans tous les services équivalents et que l'ensemble des agents soient placés en télétravail ou équivalent.

Nous refusons que des congés soient imposés à des agents en télétravail et demandons que cela ne puisse se faire que sur la base du volontariat.

Paris le 21 avril 2020